



DEPARTEMENT DE L'ISERE
SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE
38517 TULLINS

Direction Départementale des Territoires
Service Aménagement Sud-Est (SASE/MDD)
17, bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 - Grenoble cedex 9
tel: 04.56.59.46.49

Servitudes I1, I3
canalisations de matières dangereuses
voir plan n°2 (PL.2) au 1/25000
mis à jour le 28.12.2018

ECHELLE : 1/10.000 /A0
MODIFIE LE : 27.12.2018

Légende

- Limite communale (N_COMMUNE_DGI_38517_038)
- Bâti (N_BATI_DGI_38517_038)
- Parcellaire (N_PARCELLE_DGI_38517_038)

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- AS1 captages
- AS1 captages : périmètre de protection immédiate (ppi)
- AS1 captages : périmètre de protection rapprochée (ppr)
- AS1 captages : périmètre de protection éloignée (ppe)
- AC1 Monuments Historiques
- AC1 Périmètre de Protection des Abords (PPA) de monuments historiques
- AC2 Site Classé ou Inscrit
- EL3 Halage et Marchepied
- I2 Périmètre des servitudes d'Aménagement Hydroélectrique Loi du 16.10.1919
- I4 Lignes Haute Tension
- I4 Lignes Haute Tension souterraines
- T1 emprise ferroviaire
- PT3 réseau téléphonique

AC1 Monuments Historiques



Plan au 1/1500

- 1) Maison, Rue de la Halle 7 - Porte d'entrée
- 2) Maison, Place du Docteur Valois 3 - Porte d'entrée (détruite)
- 3) Maison, Rue de la Halle 6 bis - Porte d'entrée
- 4) Prieuré de Notre-Dame-de-Grace (ancien)
- 5) Eglise Saint-Laurent-des-Prés - Clocher
- 6) Eglise Saint-Laurent-des-Prés à l'exception du clocher classé
- 7) Maison, Avenue de la Gare 7 (Maison Burgaud) (classé)
- 8) Maison, Rue de la Halle 12 - Porte d'entrée
- 9) Maison, Rue de la Halle 10 - Porte d'entrée
- 10) Maison, Rue de la Halle 3 - Porte d'entrée
- 11) Maison, Rue de la Halle 1 - Porte d'entrée
- 12) Maison, Rue du Couvent 2 - Porte d'entrée
- 13) Château de Saint-Jean-de-Chepy - Tour Sud (classé)
- 14) Maison, Rue du Couvent 2 - Porte d'entrée

Plan au 1/10.000

- EL2 Suppression périmètre de zone inondable du décret de 1950 remplacé par PPRI (servitude PM1)
- PM1 Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) ISERE AVAL (A.P. du 29.08.2007). Servitude non reportée au plan car le PPR doit être annexé au document d'urbanisme.
- PT2 Suppression des servitudes sans acte d'institution.
- AS1 Suppression du captage GALAMOT (délégation d'abandon de la CAPV n°17.157 du 28.11.2017)
- I2 P1 : projet chute de St-Quentin-Voreppe-Polignas-La Rivière abandonné. Ajout du périmètre des servitudes d'Aménagement ISERE AVAL - Loi du 16.10.1919 (périmètre concernant la chute de St-Etienne-Noyers - permanent pendant toute la durée de la concession soit jusqu'au 31.12.2066) voir plan n°2 (PL.2) au 1/25.000ème
- I4 Mise à jour Ligne souterraine 63kV MOIRANS - VINAY n°1

NB: La totalité de la commune de TULLINS est concernée par la servitude A4 (Arrêté préfectoral n°70.2772 du 09.04.1970)

PM1
La commune de Fontanil-Cornillon est concernée par :
un Plan de Prévention du Risque Inondation ISERE AVAL (PPRI)
(approuvé par A.P n°2007-07399 du 29.08.2007)
Servitude non reportée au plan car le PPR doit être annexé au document d'urbanisme.

Servitudes I1, I3
canalisations de matières dangereuses
voir plan n°2 (PL.2) au 1/25000
mis à jour le 28.12.2018

PL.1

